

Perfectionnement professionnel pour la région Amériques de l'IB

Directives relatives aux ateliers à la demande organisés pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements

En quoi consiste le perfectionnement professionnel de l'IB ?

Les ateliers de perfectionnement professionnel et les ressources de l'IB sont des outils indispensables pour développer les programmes de l'IB et former les professionnels de l'éducation de votre établissement, et ce, à tout moment au cours de son processus d'autorisation. Avec ses formations traditionnelles, mixtes et en ligne, le perfectionnement professionnel de l'IB est flexible, abordable et procure des occasions de collaboration entre les communautés scolaires.

Qui peut faire une demande d'atelier ?

Toutes les écoles du monde de l'IB actuelles et tous les établissements scolaires candidats peuvent faire une demande d'atelier. Les demandes sont étudiées au cas par cas.

Quelles sont les possibilités en matière de perfectionnement professionnel traditionnel, mixte et en ligne dans mon établissement ?

Modèle organisé pour un seul établissement

Les ateliers organisés pour un seul établissement sont des formations fournies par l'IB à un établissement afin de répondre à ses besoins de perfectionnement professionnel.

Modèle regroupant plusieurs établissements

Les ateliers regroupant plusieurs établissements sont des formations fournies par l'IB à deux établissements ou plus afin de répondre à leurs besoins de perfectionnement professionnel.

Les ateliers organisés pour un seul ou pour plusieurs établissements se déroulent au sein d'un établissement ou dans un environnement d'apprentissage en ligne, dans le cas de notre modèle mixte. Les ateliers mixtes permettent de créer un environnement d'apprentissage collaboratif pour les enseignants et les membres du personnel, tout en éliminant ou réduisant considérablement les frais de déplacement.

Quels sont les ateliers disponibles ?

Tous les ateliers disponibles sont présentés dans le [catalogue des ateliers et services de l'IB](#). Les ateliers qui sont accompagnés du symbole wi-fi sont également proposés en ligne.

Quelle catégorie d'atelier dois-je choisir ?

Tous les ateliers proposés par l'IB appartiennent à l'une des trois catégories suivantes.

Catégorie 1 – Les ateliers de catégorie 1 portent sur la philosophie de l'IB et la mise en œuvre de ses programmes. Tout comme les ateliers de présentation, ils comprennent des ateliers obligatoires aux fins d'autorisation de la mise en œuvre des programmes.

Catégorie 2 – Les ateliers de catégorie 2 portent sur l'enseignement des quatre programmes éducatifs de l'IB.

Catégorie 3 – Les ateliers de catégorie 3 sont recommandés à l'ensemble des professionnels de l'éducation, des coordonnateurs de l'IB et des chefs d'établissement ou des décideurs durant leur parcours d'apprenants permanents.

Il existe également deux ateliers de présentation intitulés « Développer le PEI » et « Développer le POP ».

Quel est le programme d'un atelier traditionnel ou mixte ?

- Un atelier traditionnel organisé pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements comprend 15 heures de formation obligatoire réparties sur deux jours et demi consécutifs.
- Un atelier mixte organisé pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements comprend 12 heures de formation obligatoire réparties sur deux jours consécutifs ainsi que 3 heures de formation en ligne.
 - La composante d'apprentissage à distance d'un atelier mixte organisé pour un seul établissement doit être achevée **avant** la partie traditionnelle de l'atelier (avant le premier jour).
 - La composante d'apprentissage à distance d'un atelier mixte organisé pour plusieurs établissements doit être achevée **après** la partie traditionnelle de l'atelier (après le deuxième jour).

1^{er} jour

8 h 00 – 8 h 30	Présentations
8 h 30 – 10 h 00	Session 1
10 h 00 – 10 h 15	Collation/Pause
10 h 15 – 11 h 45	Session 2
11 h 45 – 12 h 45	Collation/Pause
12 h 45 – 14 h 15	Session 3
14 h 15 – 14 h 30	Collation/Pause
14 h 30 – 16 h 00	Session 4

2^e jour

8 h 30 – 10 h 00	Session 5
10 h 00 – 10 h 15	Collation/Pause
10 h 15 – 11 h 45	Session 6
11 h 45 – 12 h 45	Collation/Pause
12 h 45 – 14 h 15	Session 7
14 h 15 – 14 h 30	Collation/Pause
14 h 30 – 16 h 00	Session 8

3^e jour

8 h 30 – 10 h 00	Session 9
10 h 00 – 10 h 15	Collation/Pause
10 h 15 – 11 h 45	Session 10

Remarque – Un emploi du temps réduit comprenant six heures de formation traditionnelle (le premier jour uniquement) est proposé pour les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP » (organisés pour un seul établissement uniquement).

Est-il possible de demander l'organisation d'un atelier entièrement en ligne ?

Oui. Les ateliers en ligne à la demande organisés pour un seul ou plusieurs établissements comprennent 16 heures de formation asynchrone en ligne sur une période 4 semaines. Pour en savoir plus sur les ateliers en ligne à la demande, veuillez consulter notre [site Web](#).

Remarque – Un emploi du temps réduit comprenant six heures de formation en ligne sur une période d'une semaine est proposé pour les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP » (organisés pour un seul établissement uniquement).

Quels sont les frais ?

Région	Ateliers de présentation traditionnels organisés pour un établissement (1 jour)	Ateliers traditionnels/mixtes organisés pour un seul établissement	Ateliers traditionnels/mixtes regroupant plusieurs établissements	Ateliers organisés pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements (en ligne à la demande) <i>Tous les ateliers, y compris les ateliers d'introduction</i>
Amérique du Nord	3 000* USD (7-50 participants) 6 000* USD (51-100 participants) 9000* USD (101-150 participants)	550 USD par participant (7 participants minimum)	595 USD par participant (7 à 149 participants) 585 USD par participant (pour les ateliers ayant 150 participants ou plus)	3 000** USD par atelier (7 à 25 participants pour les ateliers réguliers ou 7 à 50 participants pour les ateliers d'introduction.***)

* Pour les ateliers d'introduction seulement, le prix double si la livraison de 2 jours est sélectionnée

** Tarif en vigueur jusqu'à fin juin 2021.

***D'autres ateliers seront prévus dans les écoles/districts qui doivent former plus de 25 participants (ateliers réguliers) ou 50 participants (ateliers d'introduction).

Remarque – Les taxes applicables seront ajoutées au prix des ateliers se déroulant au Canada.

Frais pris en charge par l'établissement, le district scolaire ou le ministère de l'Éducation (pour les ateliers dont une partie se déroule sur place)

- Frais de transport sur place des animateurs d'atelier et des représentants, y compris l'ensemble des trajets nécessaires entre l'établissement d'accueil et l'hôtel
- Restauration
- Articles de papeterie et tout autre matériel nécessaire pour le déroulement de l'atelier
- Impressions ou photocopies sur place, en quantité limitée, pour les animateurs d'atelier

Frais pris en charge par l'IB (pour les ateliers dont une partie se déroule sur place)

- Frais des déplacements internationaux des animateurs d'atelier et des représentants
- Frais d'hébergement des animateurs d'atelier et des représentants
- Honoraires des animateurs d'atelier et des représentants (applicable à tous les modèles de perfectionnement professionnel)
- Frais des animateurs d'atelier et des représentants en dehors des heures d'atelier

Politique en matière d'annulation

Si un établissement décide d'annuler un atelier programmé, il doit en aviser l'IB par écrit au moins 22 jours avant l'atelier. L'établissement doit rembourser tous les frais encourus à l'IB.

Quel est le nombre minimum de participants requis pour organiser un atelier ?

Pour qu'ils puissent avoir lieu, les ateliers doivent accueillir au moins sept participants, qu'ils soient organisés pour un seul établissement ou qu'ils regroupent plusieurs établissements. Le nombre maximum de participants par animateur d'atelier est de 25. Au-delà de ce nombre, nous suggérons de proposer un second atelier ou d'inviter un autre animateur à codiriger l'atelier. Ceci s'applique également aux ateliers en ligne à la demande.

Remarque – Les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP » sont les seuls dont le nombre maximum de participants est différent. Pour ces ateliers de présentation, le nombre maximum de participants par animateur d'atelier est de 50. Au-delà de ce nombre, nous vous proposerons un second atelier.

À quel moment dois-je présenter une demande pour l'organisation d'un atelier ou d'un événement de formation ?

Les établissements sont tenus d'envoyer leur demande de perfectionnement professionnel le plus tôt possible. Les demandes pour les ateliers traditionnels doivent être reçues au moins 12 semaines avant la date de début souhaitée.

Les demandes pour les ateliers en ligne à la demande doivent être envoyées au moins cinq semaines avant la date de début souhaitée.

Remarque – Tout contrat nécessitant la signature d'un représentant de l'IB ainsi que toute demande associée aux attestations d'assurance et aux demandes d'inscription des fournisseurs doivent être envoyés à l'IB au moins 90 jours avant la date de début prévue pour l'atelier.

Comment effectuer une demande d'atelier ou d'événement de formation traditionnel ?

Ateliers organisés pour un seul établissement (traditionnels ou mixtes)

Si vous souhaitez proposer un atelier dans un seul établissement, veuillez faire une demande en utilisant le système d'information de l'IB (IBIS). Pour cela, connectez-vous à IBIS et remplissez le formulaire de demande. Pour obtenir de plus amples informations sur le processus de demande, veuillez consulter notre [guide étape par étape](#) (en anglais).

Ateliers ou événements regroupant plusieurs établissements (traditionnels ou mixtes)

Les demandes d'ateliers ou d'événements regroupant plusieurs établissements peuvent être envoyées par le biais de notre [formulaire de manifestation d'intérêt](#). Une fois que vous aurez rempli le formulaire et envoyé

vosre demande, un membre de l'équipe de la logistique du perfectionnement professionnel de l'IB communiquera avec vous pour accuser réception de votre demande et vous envoyer une demande formelle ainsi que des informations sur les événements regroupant plusieurs établissements, les frais et les conditions générales.

Ateliers en ligne organisés pour un seul ou plusieurs établissements

Le modèle en ligne à la demande permet à votre établissement, district scolaire ou ministère de l'Éducation d'organiser un atelier en ligne en groupe fermé. Veuillez consulter la [foire aux questions pour les ateliers en ligne à la demande](#) pour plus d'informations.

Qui animera mon atelier ?

Toutes les activités de perfectionnement professionnel sont dirigées par des professionnels de l'éducation (appelés « animateurs d'atelier » ou « animateurs d'atelier en ligne »), approuvés par le réseau de collaborateurs de l'IB (IBEN).

Quelles sont les responsabilités de l'établissement d'accueil, du district scolaire ou du ministère de l'Éducation ?

- Désigner un coordonnateur pour l'événement.
- Inscrire des participants et (pour les événements regroupant plusieurs établissements) soutenir les établissements participants dans ce processus.
- Soutenir les animateurs d'atelier et les représentants (sur place seulement).
- Recommander des hôtels pour les animateurs d'atelier et les représentants (sur place seulement).
- Organiser la restauration pendant toute la durée de l'événement (sur place seulement).
- Fournir des articles de papeterie, des éléments de signalisation du lieu, des badges nominatifs et le matériel nécessaire pour la tenue de l'atelier (sur place seulement).
- Fournir des services d'impression ou de photocopie pour les animateurs d'atelier (sur place seulement).
- Mettre à disposition un lieu adapté disposant de salles de taille appropriée pour les ateliers (sur place seulement).
- Mettre à disposition une salle adaptée pour la réunion des animateurs avant l'événement (sur place seulement).
- Encourager les participants à répondre aux sondages après l'événement

Quelles sont les responsabilités de l'IB ?

- Fournir l'assistance d'un membre de l'équipe de la logistique du perfectionnement professionnel tout au long du processus de planification et à distance pendant le déroulement de l'atelier.
- Affecter un animateur d'atelier / animateur d'atelier en ligne qualifié et un représentant (le cas échéant).
- Organiser le déplacement et l'hébergement de l'animateur d'atelier et du représentant (sur place seulement).
- Envoyer la facture finale et distribuer les certificats de participation au terme de l'événement.

Quels sont les autres aspects à prendre en compte ?

- Tenez compte du niveau de motivation et d'organisation de votre établissement pour accueillir des événements de formation.
- Assurez-vous d'avoir connaissance de notre [politique de protection des données à caractère personnel](#) en vigueur et de bien comprendre de quelles façons l'IB utilise les données personnelles.
- Assurez-vous de bien connaître la politique de l'IB en matière de [droits d'auteur et d'utilisation de la propriété intellectuelle](#).
- Assurez-vous que votre établissement se conformera aux règlements interdisant les [enregistrements audiovisuels](#) des événements de perfectionnement professionnel.

Que dois-je faire si j'ai des questions ?

Si vous souhaitez vous adresser à un membre de l'équipe de la logistique du perfectionnement professionnel, veuillez envoyer votre demande par le biais du [service d'assistance de l'IB](#). Vous pouvez aussi nous écrire directement à l'adresse électronique <mailto:iba.pd@ibo.org>.